Nº 90. **Lundi 13 et Mardi 14 Avril 1846.** **17me Année.**

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces,
pour un an . .	26 fl.	30 fl.
» six mois .	14 »	16 »
» trois mois.	7 »	8 »

PRIX DES INSERTIONS.
Les 5 premières lignes 1 fl. 50 timbre compris et 10 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA RÉDACTION, à La Haye, *Lage Nieuwstraat*, derrière le *Prinsegracht, Noordzijde*.
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES, Chez M. Van Weelden, libraire, *Spui*, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *francs de port*.

LA HAYE, 13 Avril.

Les amis du peuple.

A St-Étienne, qui a été le théâtre de récents désordres, les ouvriers font grève, et il paraît qu'en Belgique il y a des hommes qui cherchent à pousser les ouvriers vers le même but; il est à désirer que la justice parvienne à arrêter à temps cet [illegible] destructeur.

En France aussi on a ordonné une enquête judiciaire pour découvrir les coupables; mais, dit à ce sujet un journal, ces sortes d'enquêtes, avec quelque soin qu'elles soient conduites, ne sauraient atteindre tous les vrais coupables. Il en est, et ce sont peut-être les plus dangereux, qui savent se placer en dehors de la portée de la loi, et qui pourraient justement se reprocher d'avoir la plus grande part de responsabilité dans le sang qui vient d'être versé. Croit-on, par exemple, que les continuelles et perfides déclamations de certains hommes qui se disent les amis du peuple, soient sans effet sur le peuple? Croit-on que ces tirades boursoufflées qu'on débite en son honneur, dans lesquelles on le représente comme livré à l'exploitation du riche, et subissant le joug de la faim pour engraisser le trésor de ses oppresseurs, ne le poussent pas irrésistiblement à ces luttes insensées et furieuses qui se renouvellent trop souvent? Croit-on que cet appel à la révolte qui transpire à chaque ligne de certains écrits, ces provocations hypocritement déguisées, dont on poursuit la classe ouvrière jusqu'au fond de ses ateliers, ne soient pas de nature à égarer des esprits généralement peu éclairés, et qui ne sont pas toujours inaccessibles aux sentiments de l'envie et de la haine? Croit-on, pour mieux préciser [illegible], que les violentes diatribes qui ont retenti dans certains journaux, n'aient pas eu assez de retentissement pour se traduire aujourd'hui dans les actes déplorables que nous venons de rappeler? — Nous devons le dire, car c'est notre profonde conviction, ces prétendus amis du peuple, ceux [illegible] qui dépensent une si étrange affectation à se dire ses amis, ont une part plus grande qu'ils ne le pensent eux-mêmes, nous le croyons, dans les erreurs auxquelles le peuple se laisse entraîner. Être l'ami du peuple, ce n'est pas le plaindre toujours, l'exciter toujours, l'excuser toujours, en poursuivant de violentes et injustes accusations ceux qu'on lui représente comme ses ennemis naturels; ce n'est pas s'appliquer à développer en lui tous les mauvais instincts, à exciter son mécontentement, et à lui inspirer le dégoût de sa condition; ce n'est pas lui insuffler la haine et le mépris de l'ordre et du pouvoir, l'impatience de toute contrainte ou de toute supériorité.

Et d'ailleurs il serait bien temps que l'on nous expliquât ce que ces gens entendent par le peuple. Si le peuple est pour nous cette portion si laborieuse et si digne d'intérêt de la société qui féconde de ses mains la terre, qui remplit nos ateliers et à laquelle est dévolue une si belle tâche dans les nécessités de la civilisation, il est aussi une portion non moins nombreuse en non moins digne d'intérêt, qui paie à sa patrie son tribut et lui consacrant ses plus belles années. Or, aux yeux de nos démocrates, tout homme une fois devenu fonctionnaire, semble, en vérité, n'être plus qu'un objet d'animadversion, un être qui a perdu tous ses droits de citoyen et d'enfant du pays; si l'on en doute, qu'on lise ces journaux exaltés où leur pensée se traduit assez crûment pour qu'on n'ait pas besoin de la chercher bien longtemps.

L'*Amsterdamsche Courant* a dernièrement publié le règlement constitutif de l'Ecole de Commerce et d'Industrie établie à Amsterdam. Ont été nommés membres de la commission de surveillance et de direction: MM. P. Huidekoper, bourgmestre de la ville d'Amsterdam; A. T. Insinger, échevin de la ville; T. van den Oudermeulen, membre du conseil de la ville; P. Hartsen, membre du même conseil et président de la chambre de commerce; Me H. J. Koenen, membre du même conseil et curateur de l'*Athénée Illustre*; [illegible] J. C. van [illegible], membre de la commission d'Inspection pour les écoles de la province et le docteur S. Sarpathi.

On nous écrit de Paris, le 11:

Décidément le grand-duc Constantin, second fils de l'empereur de Russie, est attendu sous peu de jours, à Toulon, avec son escadre. Le gouvernement a transmis à l'amirauté l'ordre de recevoir le prince avec tous les honneurs dus à son rang. Il paraît que rien n'est changé à l'itinéraire de l'auguste voyageur. Il se rendra de Toulon à Brest et visitera successivement les principales places maritimes de France.

Nous recevons de notre correspondant l'article suivant:

Les lettres de Portugal ne permettent pas de douter que les émigrés espagnols ne s'agitent et ne se disposent à profiter de la première occasion d'arborer l'étendard de la revolte. Nous ne craignons pas assurément leurs tentatives; le gouvernement et les autorités des provinces sont sur leurs gardes, et les ennemis de la reine et des lois seront vaincus quelque part qu'ils se présentent. On nous communique aussi des nouvelles très-alarmantes de quelques points de la Péninsule. Nous n'insérerons pas une lettre, de la province d'Huelva, dont le contenu pourrait compromettre des personnes dont la complicité en matière de conspiration nous paraît fort douteuse. Néanmoins, nous ne pouvons nous dispenser de dire, afin de prévenir les autorités à qui est confié le maintien de la tranquillité publique, que les éléments révolutionnaires abondent dans cette province.

Suivant la lettre que nous avons sous les yeux, il paraît qu'il s'est créé dans le village de Trigueros, une junte dans le but d'organiser un soulèvement, réunion à laquelle assistaient des personnages notables de cette province. On nous a révélé les noms de ces personnes, et les circonstances particulières de cette réunion; mais, par une circonspection que nos lecteurs sauront apprécier, nous nous abstiendrons, pour aujourd'hui, d'être plus explicites dans une affaire d'une si haute gravité. Mais un seul moment d'indécision peut laisser éclater une révolte qui compromettrait plus que jamais les intérêts les plus sacrés de la société espagnole. Dans ces moments de crise où la société semble livrée aux hasards d'une destinée incertaine, il est certain que la fortune favorise toujours les plus audacieux. En pareil cas, il faut se rappeler ce mot d'un tribun célèbre: « De l'audace, de l'audace, et toujours de l'audace! » Nous ne voudrions pas exagérer le danger; cependant, lorsqu'un simple manque de prévoyance pourrait compromettre les seuls principes sur lesquels le salut de la patrie est fondé, nous aimons mieux être trop méfiants qu'imprudents. D'un côté la révolution menace, de l'autre, c'est l'absolutisme: il faut que l'un et l'autre apprennent à leurs dépens, que leur triomphe est impossible, et n'est qu'une déplorable illusion.

L'on a reçu des nouvelles rassurantes du cap de Bonne-Espérance. Jusqu'à la date du 16 février, toute la frontière était sur le *qui vive* par suite du bruit que les Cafres se disposaient à attaquer les postes et les établissements anglais. A Beaufort, les habitants étaient sous les armes et des patrouilles veillaient pendant la nuit. On disait que Sandilla, l'un des principaux chefs cafres, allait envahir la colonie, à la tête de 4,000 hommes, et que les femmes mêmes de ces sauvages avaient pris les armes pour l'œuvre de l'extermination. Le gouverneur a publié une proclamation pour déclarer que ces bruits étaient sans fondement et qu''il avait reçu les assurances les plus tranquillisantes des chefs cafres; mais il avait pris en même temps les mesures les plus énergiques pour repousser toute tentative d'invasion.

[illegible]

[illegible] puissances protectrices de la république de [illegible] au sujet de l'insurrection [illegible] dont le droit d'asile a été compris [illegible] chacun agit séparément, bien qu'il règne entre [illegible] de vues dans les principes généraux. Celui qui [illegible] grande activité, c'est M. le comte de [illegible]; il [illegible] de l'occupation du territoire de la république [illegible] par les troupes des trois puissances protectrices les explications qui paraissent les plus propres à dissiper tous les scrupules du gouvernement français contre cette occupation, supposé qu'ils eussent existé. Ces explications, à ce que nous apprenons, se rattachent non seulement au but de la durée de l'occupation, lequel n'est autre que d'assurer la paix générale, mais encore à l'assurance d'évacuer le plus tôt possible ce territoire et de rétablir le sénat, ainsi que l'ancien gouvernement. Ces explications, données par le représentant de Prusse, ont été accueillies très favorablement par le cabinet des Tuileries, et l'on assure que les instructions adressées, en date du 20 de ce mois, aux représentants de France près les trois cours sont rédigées presque littéralement dans le sens de cette déclaration. Ce qui a été fait à Londres dans la question de Cracovie est conforme [illegible] résultat à ce qui [illegible]

Dans une autre lettre de Paris adressée au même journal, on lit ce qui suit:

Cette semaine aussi il a été échangé plusieurs notes [illegible] cabinet

---

FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE, 14 AVRIL 1846.

LE COMTE DE MONTE-CHRISTO.[1]

XIV.

Le départ.

Cette maison toute charmante malgré sa vétusté, toute joyeuse malgré son apparente misère, était bien la même qu'habitait autrefois le père Dantès. Seulement le vieillard habitait la mansarde, et le comte avait mis la maison tout entière à la disposition de Mercédès.

Ce fut là qu'entra cette femme au long voile que Monte-Christo avait vue s'éloigner du navire en partance; elle en fermait la porte au moment même où il apparaissait à l'angle d'une rue, de sorte qu'il la vit disparaître presque aussitôt qu'il la retrouva.

Pour lui les marches usées étaient d'anciennes connaissances; il savait [illegible] ouvrir cette vieille porte, dont un clou à large tête soulevait le loquet intérieur.

Aussi entra-t-il, sans frapper, sans prévenir, comme un ami, comme un hôte.

Au bout d'une allée pavée de briques s'ouvrait, riche de chaleur, de soleil et de lumière, un petit jardin, le même où, à la place indiquée, Mercédès avait trouvé la somme dont la délicatesse du comte avait fait remonter le dépôt à vingt-quatre ans; du seuil de la porte de la rue on apercevait les premiers arbres de ce jardin.

Arrivé sur le seuil, Monte-Christo entendit un soupir qui ressemblait à un sanglot: ce soupir guida son regard, et sous un berceau de jasmin de Virginie au feuillage épais et aux longues fleurs de pourpre, il aperçut Mercédès assise, inclinée et pleurant.

Elle avait relevé son voile, et seule à la face du ciel, le visage caché par ses deux mains, elle donnait librement l'essor à ses soupirs et à ses sanglots si longtemps contenus par la présence de son fils.

Monte-Christo fit quelques pas en avant; le sable cria sous ses pieds.

Mercédès releva la tête et poussa un cri d'effroi en voyant un homme devant elle.

— Madame, dit le comte, il n'est plus en mon pouvoir de vous apporter le bonheur, mais je vous offre la consolation: daignerez-vous l'accepter comme vous venant d'un ami?

— Je suis en effet bien malheureuse, répondit Mercédès; seule au monde... Je n'avais que mon fils, et il m'a quittée.

— Il a bien fait, madame, répliqua le comte, et c'est un noble cœur. Il a compris que tout homme doit un tribut à la patrie: les uns, leurs talents; les autres, leur industrie; ceux-ci, leurs veilles, ceux-là leur sang. En restant avec vous, il eût usé près de vous sa vie devenue inutile; il n'aurait pu s'accoutumer à vos douleurs. Il serait devenu haineux par impuissance: il deviendra grand et fort en luttant contre son adversité qu'il changera en fortune. Laissez-le reconstituer votre avenir à vous deux, madame; j'ose vous promettre qu'il est entre de sûres mains.

— Oh! dit la pauvre femme en secouant tristement la tête, cette fortune dont vous parlez, et que du fond de mon âme je prie Dieu de lui accorder, je n'en jouirai pas, moi. Tant de choses se sont brisées en moi et autour de moi, que je me sens près de ma tombe. Vous avez bien fait, monsieur le comte, de me rapprocher de l'endroit où j'ai été si heureuse. C'est là où l'on a été heureux que l'on doit mourir.

— Hélas! dit Monte-Christo, toutes vos paroles, madame, tombent amères et brûlantes sur mon cœur, d'autant plus amères et plus brûlantes que vous avez raison de me haïr; c'est moi qui ai causé tous vos maux; que ne me plaignez-vous au lieu de m'accuser? vous me rendriez bien plus malheureux encore...

— Vous haïr, vous accuser; vous, Edmond... Haïr, accuser l'homme qui a sauvé la vie de mon fils, car c'était votre intention fatale et sanglante, n'est-ce pas, de tuer à M. de Morcerf ce fils dont il était fier? Oh! regardez-moi, et vous verrez s'il y a en moi l'apparence d'un reproche.

Le comte souleva son regard et l'arrêta sur Mercédès, qui, à moitié debout, étendait ses deux mains vers lui.

— Oh! regardez-moi, continua-t-elle avec un sentiment de profonde mélancolie; on peut supporter l'éclat de mes yeux aujourd'hui, ce n'est plus le temps où je venais sourire à Edmond Dantès, qui m'attendait là-haut, à la fenêtre de cette mansarde, qu'habitait son vieux père... Depuis ce temps, bien des jours douloureux se sont écoulés, qui ont creusé comme un abîme entre moi et ce temps. Vous accuser, Edmond, vous haïr, mon ami, non! c'est moi que j'accuse et que je hais! Oh! misérable que je suis, s'écria-t-elle en joignant les mains et en levant les yeux au ciel. Ai-je été punie... J'avais la religion, l'innocence, l'amour, ces trois bonheurs qui font les anges, et misérable que je suis, j'ai douté de Dieu.

Monte-Christo fit un pas vers elle, et silencieusement lui tendit la main.

— Non, dit-elle en retirant doucement la sienne, non, mon ami, ne me touchez pas. Vous m'avez épargnée, et cependant de tous ceux que vous avez frappés, j'étais la plus coupable. Tous les autres ont agi par haine, par cupidité, par égoïsme; moi j'ai agi par lâcheté. Eux désiraient, moi j'ai eu peur. Non, ne pressez pas ma main, Edmond; vous méditez quelque parole affectueuse, je le sens, ne la dites pas, gardez-la pour une autre, je n'en suis plus digne, moi. Voyez... (elle découvrit tout à fait son visage) voyez, le malheur a fait mes cheveux gris; mes yeux ont tant versé de larmes, qu'ils sont cerclés de veines violettes; mon front se ride. Vous, au contraire, Edmond, vous êtes toujours jeune, toujours beau, toujours fier. C'est que vous avez eu la foi, vous, c'est que vous avez eu la force, c'est que vous vous êtes reposé en Dieu; et que Dieu vous a soutenu. Moi, j'ai été lâche, moi, j'ai renié, Dieu m'a abandonnée, et me voilà.

Mercédès fondit en larmes: le cœur de la femme se brisait au choc des souvenirs.

Monte-Christo prit sa main et la baisa respectueusement; mais elle sentit elle-même que ce baiser était sans ardeur, comme celui que le comte eût déposé sur la main de marbre de la statue d'une sainte.

— Il y a, continua-t-elle, des existences prédestinées dont une première faute brise tout l'avenir. Je vous croyais mort, j'eusse dû mourir; car à quoi a-t-il servi que j'aie porté éternellement votre deuil dans mon cœur? à faire d'une femme de trente-neuf ans une femme de cinquante, voilà tout. A quoi a-t-il servi que seule entre tous vous ayant reconnu, j'aie seulement sauvé mon fils? Ne devais-je pas aussi sauver l'homme, si coupable qu'il fût, que j'avais accepté pour époux! Cependant je l'ai laissé mourir; que dis-je, mon Dieu! j'ai contribué à sa mort par ma lâche insensibilité, par mon mépris, ne me rappelant pas, ne voulant pas me rappeler que c'était pour moi qu'il s'était fait parjure et traître! A quoi sert enfin que j'aie accompagné mon fils jusqu'ici, puisqu'ici je l'abandonne, puisque je le laisse partir seul, puisque je le livre à cette terre dévorante d'Afrique? Oh! j'ai été lâche! vous dis-je, j'ai renié mon amour, et comme les renégats, je porte malheur à tout ce qui m'environne!

— Non, Mercédès, dit Monte-Christo, non, reprenez meilleure opinion de vous-même. Non, vous êtes une noble et sainte femme, et vous m'aviez désarmé par votre douleur; mais derrière moi, invisible, inconnu, irrité, il y avait Dieu, dont je n'étais que le mandataire et qui n'a pas voulu retenir la foudre que j'avais lancée. Oh! j'adjure ce Dieu, aux pieds duquel depuis dix ans je me prosterne chaque jour, j'atteste ce Dieu que je vous avais fait le sacrifice de ma vie, et avec ma vie celui des projets qui y étaient enchaînés. Mais je le dis avec orgueil, Mercédès, Dieu avait besoin de moi, et j'ai vécu. Examinez le passé, examinez le présent, tâchez de deviner l'avenir, et voyez si je ne suis pas l'instrument du Seigneur; les plus affreux malheurs, les plus cruelles souffrances, l'abandon de tous ceux qui m'aimaient, la persécution de ceux qui ne me connaissaient pas, voilà la première partie de ma vie: puis tout à coup, après la captivité, la solitude, la misère, l'air, la liberté, une fortune si éclatante, si prestigieuse, si démesurée que, à moins d'être aveugle, j'ai dû penser que Dieu me l'envoyait dans de grands desseins. Dès lors cette fortune m'a semblé être un sacerdoce, dès lors plus une pensée en moi pour cette vie dont vous, pauvre femme, vous avez parfois savouré la douceur; pas une heure de calme, pas une; je me sentais poussé comme le nuage de feu passant dans le ciel pour aller brûler les villes maudites. Comme ces aventureux capitaines qui s'embarquent pour un dangereux voyage, qui méditent une périlleuse expédition, je préparais les vivres, je chargeais les armes, j'amassais les moyens d'attaque et de défense, habituant mon corps aux exercices les plus violents, mon âme aux choses les plus rudes, instruisant mon bras à tuer, mes yeux à voir souffrir, ma bouche à sourire aux aspect les plus terribles; de bon, de confiant, d'oublieux que j'étais, je me suis fait vindicatif, dissimulé, méchant, ou plutôt impassible comme la sourde et aveugle fatalité. Alors je me suis lancé dans la voie qui m'était ouverte, j'ai franchi l'espace, j'ai touché au but: malheur à ceux que j'ai rencontrés sur mon chemin!

— Assez! dit Mercédès, assez, Edmond! croyez que celle qui a pu seule vous reconnaître, a pu seule aussi vous comprendre. Or, Edmond, celle qui a su vous reconnaître, celle qui a pu vous comprendre, celle-là, l'eussiez-vous

(1) Voir le *Journal de La Haye* d'hier.

celui de St-James au sujet des affaires de Pologne. Après que les deux cabinets furent tombés d'accord sur le principe de ne point intervenir dans les droits des puissances protectrices, ils ont décidé qu'on exercera une sévère surveillance en Angleterre, ainsi qu'en France, et qu'on s'y opposera, autant que possible, à toute association propagandiste à l'extérieur.

Le ministre a définitivement fixé le mois de juillet pour l'époque de la dissolution de la chambre. D'après les rapports reçus des départements, le cabinet peut compter sur une forte majorité, d'autant plus que plusieurs colléges électoraux, qui jusqu'ici ont nommé des légitimistes, ne refuseront pas, eu égard à des intérêts locaux d'une grande portée, leurs voix au ministère.

Les journaux belges publient à leur tour l'appel aux ouvriers que nous avons communiqué hier. L'*Emancipation* le fait précéder des lignes suivantes :

« Un écrit coupable, un appel aux ouvriers, dans lequel le style est à la hauteur des idées, a été répandu, la nuit du 9 au 10, sur quelques points de notre ville. On nous met entre les mains deux des exemplaires, l'un en français, l'autre en flamand, trouvés sur l'emplacement des Galeries Saint-Hubert.

A toute autre époque, nous n'aurions eu que du mépris pour de pareilles provocations. On peut compter sur le bon sens des classes ouvrières de notre pays. Mais il nous est impossible de ne pas apercevoir une certaine coïncidence entre ces efforts et les désordres que nous avons eu à mentionner dans d'autres pays. En France et en Angleterre, il y a aujourd'hui des coalitions d'ouvriers et des suspensions de travail ; ailleurs, le radicalisme et le communisme s'agitent et prennent une autre forme. On cherche à faire pénétrer dans le corps social des idées, nous ne pouvons pas dire de réforme, mais de guerre et de bouleversement. Notre pays pouvait-il échapper à ces menées ténébreuses ?

Nous espérons que les recherches de la justice se mettront promptement sur les traces des auteurs de ces tentatives. Nous n'accusons, quant à nous, personne ; et personne en effet ne voudra accepter la responsabilité de cet acte honteux ; commençons par empêcher le mal de se faire ; notre devoir, à nous, était de donner l'éveil au public et en même temps à l'autorité.

Voici les nouveaux renseignements qui nous sont parvenus sur la distribution du pamphlet et les poursuites de l'autorité :

L'autorité judiciaire s'occupe activement à poursuivre les auteurs et les distributeurs de l'écrit qui a été répandu dans la nuit de jeudi à vendredi, à Bruxelles et à Gand.

Des investigations minutieuses ont eu lieu dans quelques uns des faubourgs de la capitale et particulièrement à Molenbeek-St-Jean, en la demeure et aux lieux de réunion des ouvriers fréquentant les *meetings* populaires. Plusieurs mandats d'amener et des mandats d'arrêt ont été lancés par l'autorité judiciaire. On a saisi en outre une certaine quantité d'imprimés provocateurs.

Nous apprenons que le sieur Pellerin, bottier, orateur de *meeting*, après avoir subi hier un interrogatoire devant M. le juge d'instruction, a été écroué aux Petits-Carmes, sous mandat de dépôt. Quant au sieur Parys, ancien éditeur du *Méphistophélès*, qui a également été interrogé par le magistrat instructeur, il a été remis en liberté après son interrogatoire.

L'empereur d'Autriche a adressé à la congrégation du royaume de Croatie la résolution suivante, qui a produit une profonde sensation parmi le parti magyar :

Ferdinand Ier, etc., etc.

Nous avons lu avec le plus vif mécontentement la représentation dans laquelle vous avez osé critiquer les résolutions que nous avons adressées à la dernière congrégation générale des royaumes unis et diriger des attaques outrageantes contre les [illegible] de notre congrégation. Votre représentation non-seulement manque de tous les égards qu'exige le respect dû à notre autorité royale, mais elle dénote de l'ingratitude envers la mémoire de nos ancêtres. Ceux-ci ont prouvé en toute occasion, dans les termes les plus convenables, leur attachement à notre maison impériale, mais vous, vous avez eu la témérité, tout en vous référant à eux et en tournant en dérision l'autorité légale, de couvrir vos indignes efforts du manteau de leur fidélité. Nous désapprouvons d'autant plus votre conduite que votre représentation, dictée par cette témérité, démontre entr'autres de la manière la plus évidente que vous n'avez pas songé que vous-même, ainsi que tous les états des royaumes-unis, vous avez, à différentes reprises, fait parvenir des plaintes au trône, en faisant ressortir l'indispensable nécessité de rétablir l'ordre dans vos congrégations. En conséquence, pour nous montrer ce que nous voulons être pendant toute la durée de notre règne, savoir le protecteur et le gardien des lois et de l'ordre légal, nous vous ordonnons, tout en vous exhortant sévèrement à ne ne pas perdre de vue la fidélité et le respect que vous nous devez, d'observer dorénavant dans vos discussions des procédés conformes aux lois, afin que nous ne soyons pas dans la pénible nécessité de punir ceux qui continueraient de préférer la hardiesse à la modération.

Nous recevons la lettre suivante adressée par M. T. D. Vrydag Zynen, chimiste de cette ville, à M le professeur Orfila, membre de l'Académie royale de médecine de Paris, avec prière de de l'insérer dans les colonnes de notre journal; et nous nous empressons d'autant plus d'obtempérer à la demande de l'auteur, que sa lettre est la justification qu'il avait intérêt rédiger lui-même en réponse aux observations faites en France par les hommes de la science sur le cas d'empoisonnement arrivé à La Haye le 10 décembre 1843, dans l'affaire A. van der Burg.

A Monsieur le professeur Orfila, membre de l'Académie royale de médecine, etc., à Paris.

Monsieur,

Parmi tous les ouvrages scientifiques dûs à votre profond savoir, et surtout ceux que vous avez écrits sur la toxicologie, j'ai été de nouveau frappé d'admiration en lisant vos savantes idées dans le *Mémoire inédit* que vous avez consenti à publier dans le *Manuel de la Cour d'assises, par M. Jules Barse (de Riom) Paris, chez Labé*, 1845, intitulé : *Réfutation de deux erreurs contre lesquelles il importe de prémunir les experts.*

L'expérience vous a démontré la nécessité de combattre l'opinion erronée qui, malheureusement trop souvent, engage le juge à adresser aux experts des questions auxquelles ils ne sont pas à même de répondre positivement. De même les experts donnent souvent des réponses qui ne sont sur aucun point en rapport avec les progrès qu'ont faits de nos jours les connaissances toxicologiques.

Il est évident que le dernier cas est moins excusable et peut avoir des suites plus funestes que le premier, et en considérant les divers exemples que vous avez communiqués sous le paragraphe 1er de la première question, j'ose affirmer que vous avez eu une heureuse idée en traitant la question suivante:

Est-il nécessaire, pour établir que l'empoisonnement a eu lieu, de recueillir une quantité de substance vénéneuse qui ne soit pas trop faible, ou bien suffit-il de prouver que cette substance existe dans une proportion quelconque ? (Page 281 de l'édition in-8°.)

Pendant une période de plus de douze ans, j'ai consécutivement rempli les fonctions d'expert dans des cas médico-légaux; les autorités m'ont plus d'une fois, durant ce laps de temps, soumis la question : *Si la quantité de poison recueillie représentait une portion suffisante pour occasionner la mort?* et j'admets volontiers vos paroles à la page 287, *qu'il est aisé de mettre à nu le vide de pareilles prétentions.*

Je déclare hautement ici et de grand cœur, que je dois presque toutes mes connaissances en toxicologie à la lumière que vous avez répandue sur cette science, et qu'en toutes circonstances je me suis appliqué à mettre votre doctrine en pratique, et j'affirme en même temps que ma réponse à ladite question a toujours été conforme à votre manière de voir.

Cette manière de voir vous paraîtra indubitablement contraire aux déclarations des experts que vous avez communiquées dans le deuxième cas, concernant l'empoisonnement de plusieurs familles habitant le *Prinsegracht*, à la Haye, empoisonnement qui eut lieu le 10 décembre 1843 ; et au fait, cela ne serait que trop juste. Mais je me trouve forcé de contredire ces allégations, parce qu'elles ne sont nullement conformes à la vérité, et parce que personne d'autre que mon collègue Van Deinse conjointement avec moi, n'a agi comme expert dans ce cas. Nous nous trouvons donc obligés pour notre réputation d'homme de la science, de fixer votre attention sur notre opposition à ce qui a été [illegible] du deuxième cas.

C'est parce que le manque de temps par suite de mes occupations continuelles, qui jusqu'ici m'a empêché de vous adresser ces lignes, et en même temps il m'est agréable d'avoir reçu l'autorisation de publier mes remarques.

Dans votre citation du cas d'empoisonnement par Antonia van der Burg, nous lisons, page 283 : *Voici ce qu'on lit dans le rapport des experts : « Nous avons constaté une quantité suffisante d'arsenic pour donner la mort, dans le sel de la boutique, dans le sel acheté à cet endroit ou trouvé chez les victimes et dans les déjections de ces dernières. »*

Ayant sous les yeux et en ma possession, le manuscrit du rapport des opérations chimiques exécutées lors de l'instruction de l'affaire de A. van der Burg, je suis parfaitement en état de prouver l'inexactitude de la communication susdite; mais je me flatte encore plus de prouver le contraire de ce qui est dit dans les susdites lignes, en vous communiquant quelques phrases traduites littéralement des rapports et des conclusions scientifiques qui ont été fournis par nous dans cette affaire.

Je remarque ici que parmi ces rapports et avis, il s'en trouve quelques-uns qui n'ont jamais été publiés, et qui par conséquent n'ont pu être communiqués au *Weekblad van het Regt* (notre *Gazette des Tribunaux*), lequel journal a publié dans plusieurs numéros quelques détails sur cette affaire qui a fait tant de bruit.

J'espère, Monsieur, vous procurer la conviction que dans ce cas *la culpabilité n'a pas été aidée par des expertises mal conçues*, mais qu'au contraire les experts se croient forts d'avoir *connu et rempli toute l'étendue de leurs devoirs* et qu'ils ont fait application non seulement de votre doctrine, comme la meilleure, mais que très-souvent ils ont eu recours à vos paroles comme la plus respectable autorité en fait de médecine légale.

Ainsi, nous experts, nous avons dit, au résumé de nos travaux dans le rapport adressé au juge d'instruction, le 3 janvier 1844: « que l'acide arsénieux obtenu du sel de cuisine suspect et des matières vomies par les malades, est du nombre des poisons violents qui peuvent avec des symptômes terribles occasionner la mort. »

Dans notre réponse du 19 février 1844 à la question qui nous avait été soumise : « Si la quantité d'arsenic recueillie ou découverte dans chaque portion de sel ou des matières vomies serait suffisante pour occasionner la mort d'un homme », nous avons dit que ce serait se hasarder que de répondre d'une manière décisive à cette question; que les suites d'un empoisonnement dépendent d'un assemblage de circonstances, comme de l'âge, de la constitution, de l'état de santé ou de maladie de l'individu empoisonné, des aliments ou boissons qui se trouvent dans l'estomac au moment de l'ingestion du poison, etc., et que la méthode ordinairement mise en usage pour se convaincre de l'effet d'un poison, l'expérimentation sur des animaux, ne fournit point de résultats satisfaisants dans ce cas, puisqu'il y a une grande différence entre les forces physiques de l'homme et des animaux soumis à l'expérimentation.

Nous avons terminé cette réponse en disant qu'en l'état actuel de la science, il est impossible de fixer positivement la quantité d'arsenic capable de donner la mort à l'homme.

Les juges ne se contentant pas de cette réponse et croyant savoir que les experts dans cette procédure auraient déclaré, dans un cas d'empoisonnement antérieur, qu'une certaine dose de ce poison serait suffisante pour donner la mort à trois personnes, insistaient de nouveau sur une réponse à la même demande : *quelle quantité d'arsenic doit être administrée pour donner la mort à un homme.*

La réponse à cette question, datée du 9 août 1844, contient la déclaration suivante : que si les experts avaient répondu antérieurement à cette question d'une manière affirmative, ils se seraient depuis rendus coupables d'une contradiction fort grave avec leur réponse motivée ; qu'un tel avis contradictoire serait seulement possible, alors que pendant l'intervalle de temps entre les deux cas susnommés, des faits inconnus ou dubieux auraient été éclaircis par les progrès de la science ; que cet avis, dont le juge fait mention, n'a jamais été donné ou fourni par eux experts, et par conséquent ne se trouve pas dans leurs rapports manuscrits ou imprimés, qui ont servi dans la procédure à laquelle le juge se rapporte ; qu'ils sont obligés de supposer que cette opinion désavantageuse pour leur réputation scientifique, a été intercalée dans les pièces d'une manière qui leur est inconnue. Les experts, en terminant leur réponse ont fait remarquer que, lorsqu'un crime est qualifié d'empoisonnement, alors qu'une substance a été administrée qui a pu occasionner la mort, ils rappellent à la mémoire leur déclaration qui termine leur rapport du 19 février 1844 : « Qu'il n'existe aucun doute que la quantité de la substance vénéneuse n'a aucune influence sur la qualification d'empoisonnement, depuis que M. Orfila a traité d'une manière concluante de l'influence de la quantité de poison recueillie à la suite d'une expertise. (*Traité de toxicologie T. 2. Page 731.*) »

Nous présumons que le juge n'a pu se conformer à ces considérations, parce que les experts ont eu de nouveau à répondre à la question : *quelle est la quantité d'arsenic capable de faire mourir un homme ?*

En répondant à cette question, les experts ont auparavant recueilli autant qu'il leur a été possible, les diverses données de cas d'empoisonnement par l'arsénic, pour démontrer que certaines doses de ce poison ont occasionné la mort. Pour mettre en évidence le vide que laissaient ces résultats, ils ont mis en opposition autant de cas où la même dose a été suivie de la mort chez les uns et non pas chez les autres.

Par conséquent, ils ont déclaré en résumé « que les effets mortels d'une certaine dose d'arsenic peuvent être opposés contre les suites non léthales d'une semblable dose, et qu'il suit de là, que chaque détermination de dose peut être affaiblie et annulée par une preuve négative; que la mort n'est pas la suite de la quantité administrée et qu'un principe si facilement attaquable ne sera jamais reconnu par eux. »

En acceptant votre manière simple et claire d'envisager cette question : [illegible]

---

rencontrée sur votre route et l'eussiez-vous brisée comme verre, celle-là a dû vous admirer, Edmond ! Comme il y a un abîme entre moi et le passé, il y a un abîme entre vous et les autres hommes ; et ma plus douloureuse torture, je vous le dis, c'est de comparer ; car il n'y a rien au monde qui vous vaille, rien qui vous ressemble. Maintenant, dites-moi adieu, Edmond, et séparons-nous.

— Avant que je vous quitte, que désirez-vous, Mercédès ? demanda Monte-Christo.

— Je ne désire qu'une chose, Edmond, que mon fils soit heureux.

— Priez le Seigneur, qui seul tient l'existence des hommes entre ses mains, d'écarter la mort de lui, moi je me charge du reste.

— Merci, Edmond.

— Mais vous, Mercédès ?

— Moi, je n'ai besoin de rien, je vis entre deux tombes ; l'une est celle d'Edmond Dantès mort il y a bien longtemps ; je l'aimais ! Ce mot ne sied plus à ma lèvre flétrie, mais mon cœur se souvient encore, et pour rien au monde je ne voudrais perdre cette mémoire du cœur. L'autre est celle d'un homme qu'Edmond Dantès a tué ; j'approuve le meurtre, mais je dois prier pour le mort.

— Votre fils sera heureux, madame, répéta le comte.

— Alors je serai aussi heureuse que je puis l'être.

— Mais... enfin, que ferez-vous ?

Mercédès sourit tristement.

— Vous dire que je vivrai dans ce pays comme la Mercédès d'autrefois, c'est-à-dire en travaillant, vous ne le croiriez pas ; je ne sais plus que prier, mais je n'ai point besoin de travailler ; le petit trésor enfoui par vous s'est retrouvé à la place que vous avez indiquée ; on cherchera qui je suis, on demandera ce que je fais, on ignorera comment je vis, qu'importe? c'est une affaire entre Dieu, vous et moi.

— Mercédès, dit le comte, je ne vous en fais pas un reproche, mais vous avez exagéré le sacrifice en abandonnant toute cette fortune amassée par M. de Morcerf, et dont la moitié revenait de droit à votre économie et à votre vigilance.

— Je vois ce que vous m'allez proposer ; mais je ne puis accepter, Edmond, mon fils me le défendrait.

— Aussi me garderai-je de rien faire pour vous qui n'ait l'approbation de M. Albert de Morcerf. Je saurai ses intentions et m'y soumettrai. Mais s'il accepte ce que je veux faire, l'imiterez-vous sans répugnance ?

— Vous savez, Edmond, que je ne suis plus une créature pensante ; de détermination je n'en ai pas, sinon celle de ne me déterminer jamais. Dieu m'a tellement secouée dans ses orages que j'en ai perdu la volonté. Je suis entre ses mains comme un passereau aux serres de l'aigle. Il ne veut pas que je meure, puisque je vis. S'il m'envoie des secours, c'est qu'il le voudra et je les prendrai.

— Prenez garde, madame, dit Monte-Christo, ce n'est pas ainsi qu'on adore Dieu ! Dieu veut qu'on le comprenne et qu'on discute sa puissance : c'est pour cela qu'il nous a donné le libre arbitre.

— Malheureux ! s'écria Mercédès, ne me parlez pas ainsi ; si je croyais que Dieu m'eût donné le libre arbitre, que me resterait-il donc pour me sauver du désespoir ?

Monte-Christo pâlit légèrement et baissa la tête, écrasé par la véhémence de la douleur.

— Ne voulez-vous pas me dire au revoir ? fit-il en lui tendant la main.

— Au contraire, je vous dis au revoir, répliqua Mercédès en lui montrant le ciel avec solennité ; c'est vous prouver que j'espère encore.

Et après avoir touché la main du comte de sa main frissonnante, Mercédès s'élança dans l'escalier et disparut aux yeux du comte.

Monte-Christo alors sortit lentement de la maison et reprit le chemin du port.

Mais Mercédès ne le vit point s'éloigner, quoiqu'elle fût à la fenêtre de la petite chambre du père de Dantès. Ses yeux cherchaient au loin le bâtiment qui emportait son fils vers la vaste mer.

Il est vrai que sa voix, comme malgré elle, murmurait tout bas :

Edmond ! Edmond ! Edmond !

XV.

Le passé.

Le comte sortit l'âme navrée de cette maison où il laissait Mercédès pour ne plus la revoir jamais, selon toute probabilité.

Depuis la mort du petit Edouard, un grand changement s'était fait dans Monte-Christo. Arrivé au sommet de sa vengeance par la pente lente et tortueuse qu'il avait suivie, il avait vu de l'autre côté de la montagne l'abîme du doute.

Il y avait plus : cette conversation qu'il venait d'avoir avec Mercédès avait éveillé tant de souvenirs dans son cœur, que ces souvenirs eux-mêmes avaient besoin d'être combattus.

Un homme de la trempe du comte ne pouvait flotter longtemps dans cette mélancolie qui peut faire vivre les esprits vulgaires en leur donnant une originalité apparente, mais qui tue les âmes supérieures. Le comte se dit que pour en être presque arrivé à se blâmer lui-même, il fallait qu'une erreur se fût glissée dans ses calculs.

— Je regarde mal le passé, dit-il, et ne puis m'être trompé ainsi.

Quoi ! continua-t-il, le but que je m'étais proposé serait un but insensé ; quoi ! j'aurais fait fausse route depuis dix ans ! quoi ! une heure aurait suffi pour prouver à l'architecte que l'œuvre de toutes ses espérances était une œuvre, sinon impossible, du moins sacrilége !

Je ne veux pas m'habituer à cette idée, elle me rendrait fou. Ce qui manque à mes raisonnements d'aujourd'hui, c'est l'appréciation exacte du passé, parce que je revois ce passé de l'autre bout de l'horizon. En effet, à mesure qu'on s'avance, le passé, pareil au paysage à travers lequel on marche, s'efface à mesure qu'on s'éloigne. Il m'arrive ce qui arrive aux gens qui se sont blessés en rêve, ils regardent et sentent leur blessure, et ne se souviennent pas de l'avoir reçue.

Allons donc, homme régénéré ; allons, riche extravagant ; allons, dormeur éveillé ; allons visionnaire tout-puissant ; allons millionnaire invincible, reprends pour un instant cette funeste perspective de ta vie misérable et affamée, repasse par les chemins où la fatalité t'a poussé, où le malheur t'a conduit, où le désespoir t'a reçu ; trop de diamants, d'or et de bonheur rayonnent aujourd'hui sur les verres de ce miroir où Monte-Christo regarde Dantès ; cache ces diamants, souille cet or, efface ces rayons ; riche, retrouve le pauvre ; libre, retrouve le prisonnier ; ressuscité, retrouve le cadavre.

Et tout en se disant cela à lui-même, Monte-Christo suivait la rue de la Caisserie. C'était la même par laquelle, vingt-quatre ans auparavant, il avait été conduit par une garde silencieuse et nocturne ; ces maisons à l'aspect riant et animé, elles étaient cette nuit-là sombres, muettes et fermées.

— Ce sont cependant les mêmes, murmura Monte-Christo ; seulement alors il faisait nuit, aujourd'hui il fait grand jour, c'est le soleil qui éclaire tout cela et qui rend tout cela joyeux.

Il descendit sur le quai par la rue Saint-Laurent, et s'avança vers la Consigne : c'était le point du port où il avait été embarqué. Un bateau de promenade passait avec son dais de coutil ; Monte-Christo appela le patron, qui nagea aussitôt vers lui avec l'empressement que mettent à cet exercice les bateliers qui flairent une bonne aubaine.

Le temps était magnifique, le voyage fut une fête. A l'horizon le soleil descendait, rouge et flamboyant, dans les flots qui s'embrâsaient à son approche ; la mer, unie comme un miroir, se ridait parfois sous les bonds des poissons qui, poursuivis par quelque ennemi caché, s'élançaient hors de l'eau pour demander leur salut à un autre élément ; enfin à l'horizon l'on voyait passer, blanches et gracieuses comme des mouettes voyageuses, les barques de pêcheurs qui se rendent aux Martigues, ou les bâtiments marchands chargés pour la Corse ou pour l'Espagne.

Malgré ce beau ciel, malgré ces barques aux gracieux contours, malgré cette lumière dorée qui inondait le paysage, le comte, enveloppé dans son manteau, se rappelait, un à un, tous les détails du terrible voyage : cette lumière unique et isolée, brûlant aux Catalans, cette vue du château d'If qui lui apprit où on le menait, cette lutte avec les gendarmes lorsqu'il voulut se précipiter dans la mer, son désespoir quand il se sentit vaincu, et cette sensation froide du bout du canon de la carabine appuyé sur sa tempe comme un anneau de glace.

Et peu à peu, comme ces sources desséchées par l'été qui, lorsque s'amassent les nuages d'automne, s'humectent peu à peu et commencent à sourdre goutte à goutte, le comte de Monte-Christo sentit goutte à goutte sourdre dans sa poitrine ce vieux fiel extravasé qui avait autrefois inondé le cœur d'Edmond Dantès.

Pour lui dès lors plus de beau ciel, plus de barques gracieuses, plus d'ardente lumière, le ciel se voila de crêpes funèbres, et l'apparition du noir géant qu'on appelle le château d'If le fit tressaillir, comme si lui fût apparu tout à coup le fantôme d'un ennemi mortel.

On arriva.

Instinctivement le comte se recula jusqu'à l'extrémité de la barque,

[illegible] administré à l'intérieur ou appliqué à l'extérieur à très-petite dose, agit avec beaucoup d'énergie et détruit la vie dans un espace de temps ordinairement très-court.* (*Traité de toxicologie T. II, Page* 305.) Comme étant la seule vraie, les experts ont déclaré à la fin de leur rapport que l'acide arsénieux peut agir en tout temps et à toute quantité, comme poison mortel, et dans les cas où il ne traîne pas à sa suite ces conséquences funestes, après avoir été administré avec une intention criminelle, alors ce ne sont que des circonstances imprévues et non la quantité qui sont en cause.

Vous conviendrez avec nous, Monsieur, que plusieurs des résultats susnommés doivent être éclaircis ou complétés suivant la science, mais que de pareilles dissertations n'ont point leur place assignée dans des rapports d'experts.

Des éclaircissements pareils sont toutefois d'une grande utilité pour bien distinguer et apprécier les faits; c'est pour cela que j'ai communiqué au juge la traduction hollandaise de M. V. A. Riecke (*Encyclopädie der gesammten Medizin von C. C. Schmidt, Band* II. *Seite* 169-170 *Leipzig bei Wigand*, 1841) dans lequel cet auteur pose les deux questions suivantes : 1° *A quelle quantité l'arsenic manifeste-t-il son action toxique*, et 2° *à quelle quantité peut-il occasionner la mort ?*

En outre, j'ai publié une brochure intitulée : *L'Arsenic* (l'acide arsenieux) *considéré comme substance toxique et mortelle.*

Cette traduction et le mémoire auquel nous nous rapportons, rappellent principalement les faits suivants :

1° Les observations de Lachèse sur l'action de diverses quantités d'arsenic sur les intestins et la peau.

2° Les suites de l'administration, comme médicament, des préparations arsenicales de Brera, Fowler, Pearson et Barton.

3° Une énumération de divers cas dans lesquels des doses minimes d'acide [illegible] une suite mortelle et d'autres cas dans lesquels l'administration d'une quantité considérable de ce poison n'a pas causé la mort.

4° Une énumération de cas dans lesquels on a administré ce toxique, comme antifébrile et anticancéreux.

5° Les expériences de MM. Bunsen et Berthold avec l'arsenic en solution ou en substance sur des lapins et autres animaux d'âge divers.

6° Les circonstances diverses qui chez l'homme ont influencé sur l'effet de l'arsenic.

7° Une énumération de plusieurs cas concernant les suites de l'administration de quantités diverses d'acide arsénieux, parmi lesquelles sont signalées les suites mortelles de 1/4 et de 1 à 8 grains, et l'usage journalier de 2 grains sans aucune suite désagréable; la dose de 120 et 240 grains sans suite mortelle, etc.

8° La tendance de l'organisation à se défaire de substances nuisibles.

9° Les expériences que vous avez faites dans les séances de l'Académie royale de médecine, en octobre et novembre 1840.

10° Un extrait du rapport de MM. Lecanu et Chevallier, lu dans la séance de l'Académie royale de médecine, au mois de juillet 1840.

Il paraît enfin que les juges ont accepté notre manière de voir, car la Cour provinciale a condamné A. van der Burg à la peine de mort.

Cette sentence est citée dans votre mémoire, conformément à la vérité, avec cette différence que la haute cour de justice a modifié l'arrêt susdit en un emprisonnement de 5 années, une amende de 200 florins, les frais de la procédure et la perte des droits civils. Il est évident toutefois que dans cette affaire il est arrivé ce qui a lieu dans beaucoup de cas semblables, savoir : Que les journaux, puisant leurs nouvelles à des sources peu certaines, se plaisent à publier le crime commis en l'exagérant de beaucoup comme si le fait n'était pas assez criminel par lui-même.

Une relation erronée des faits paraît avoir été publiée dans la *Gazette des Tribunaux* où vous l'avez puisée. Un rapport aussi fautif est reproduit dans le *Journal de Chimie Médicale*, février 1844, page 192. J'ai communiqué mes justes remarques à ce sujet dans le numéro du mois de mai du même journal.

Je suis fâché, Monsieur, de détourner votre attention par ces lignes, d'affaires sans doute plus importantes, mais j'ose me flatter que, persuadé comme vous l'êtes que l'expert de qui la justice réclame l'intervention, doit tâcher de se rendre digne de la confiance de la justice, vous accepterez cette lettre avec plaisir. Dans cette pensée, je ne pouvais donc laisser admettre, sans une opposition de ma part, un récit des faits qui sur plusieurs points n'est nullement véridique, et j'ai cru avoir le droit de prétendre que, conséquemment aux faits allégués par moi, les opérations des experts dans l'affaire d'A. van der Burg ne méritent point d'être rangées parmi les expertises mal conçues, par lesquelles les coupables pourraient échapper à la justice [illegible] attends de votre impartialité une rectification du passage qui se trouve à ce sujet, page 283 du *Manuel de la Cour d'assises* de M. J. Barse.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec le plus grand respect,

Votre très-humble serviteur,

T. D. Vrydag Zynen.

La Haye, [illegible] 1846.

Woolwich.

Au moment où tout le monde en France s'occupe de la constitution de la marine militaire, de l'approvisionnement des arsenaux et de la fortification des côtes, on ne lira pas sans quelque intérêt la lettre suivante, qui offre de curieux détails sur la situation du plus important arsenal de l'Angleterre.

« Woolwich, 7 mars.

»A une distance d'environ neuf milles de Londres, sur la rive droite de la Tamise et sur une des croupes les plus saillantes de la petite montagne de Shooter's-Hill, s'étend la ville de Woolwich, si célèbre dans les fastes militaires de la Grande-Bretagne. Sa population, de 25,000 âmes aujourd'hui, augmente chaque jour; dans le courant de l'année dernière seulement, trois cents maisons neuves ont été construites d'un seul tenant, et ce qui est plus important, dans les mœurs anglaises, une paroisse nouvelle y a été crée. Ce progrès de la population a pour cause le développement des chantiers, l'augmentation des ouvriers de l'arsenal, ainsi que la facilité et la fréquence des communications avec Londres.

»La ville n'a ni fortifications, ni travaux de défense; elle est, en cela, semblable aux autres cités anglaises; les forteresses qui y existent sont, en général, de vieux châteaux-forts remontant aux époques féodales, dont on entretient seulement les parties destinées à servir de casernes. Les Anglais, défendus contre toute invasion par l'Océan, ne fortifient que leurs côtes et ils s'en occupent, en ce moment, avec une prodigieuse activité. L'ouvrage le plus éloigné de l'embouchure de la Tamise, est *Tilbury-Fort*, sur la rive gauche, en face de Gravesend. Par suite d'une idée singulière, le grand dépôt de poudre à canon de *Purfleet*, situé un peu au-dessus de *Tilbury-Fort*, n'est protégé par aucuns travaux. Les Anglais disent que le meilleur moyen de le défendre, en temps de guerre, s'il était attaqué, serait de le faire sauter.

»L'arsenal occupe une immense superficie. Son parc d'artillerie renferme 24,000 bouches à feu, consistant en canons, caronades, obusiers et mortiers de tout calibre, et trois millions de projectiles, et il ne contient que la réserve des autres ports, qui sont aujourd'hui approvisionnés. A cet établissement tient une fonderie, où l'on ne coule que les canons en bronze. Tous les canons en fer sont fournis par des entrepreneurs de Liverpool, d'Ecosse et du Yorkshire. Aujourd'hui, la fonderie ne produit pas plus de 50 canons par an, parce que les Anglais trouvent qu'ils en possèdent assez pour le moment. Mais, en temps de guerre, on y a coulé jusqu'à 385 pièces d'artillerie par année. On ferait mieux encore aujourd'hui.

»Les travaux de l'arsenal sont répartis en cinq services qui ont chacun ses bâtiments spéciaux pourvus de toutes les machines nécessaires. Ces services comprennent : 1° *le royal carriage département* où se confectionnent et se réparent les affûts, les caissons, les fourgons, en un mot tout le matériel de l'artillerie et du train; 2° *l'inspection de l'artillerie* où l'on éprouve et reçoit toutes les bouches à feu et même les mousquets, carabines, fusils et pistolets; 3° *l'atelier* pour la confection de la poudre, des cartouches et des fusées à la congrève, et tout ce qui regarde la pyrotechnie militaire, 4° *la division du génie*; 5° celle du garde-magasins. Ces différents services, en y comprenant le chantier des agrès, dont nous allons parler, occupent 2,400 ouvriers. L'activité y est prodigieuse en ce moment, et plus forte qu'aux époques les plus menaçantes des guerres de l'empire.

»La partie la plus importante des chantiers est celle qui est consacrée à la confection des agrès, à l'entretien des machines et à tous les objets nécessaires à l'armement des bâtiments. Pour bien comprendre la grandeur des travaux qui s'exécutent aujourd'hui, il faut se pénétrer d'un fait trop peu connu en France. Le gouvernement anglais s'est réservé la faculté de s'approprier, moyennant indemnités, en cas de guerre, les beaux bâtiments à vapeur du commerce qui sillonnent toutes les mers. Or, le nombre de ceux qui sont inscrits comme ayant été visités par ses inspecteurs et déclarés aptes au service de la marine militaire, s'élève à mille. Ils sont divisés en deux catégories, il y a, en ce moment, dans le chantier des agrès et dans le parc d'artillerie de Woolwich, tous les objets nécessaires pour gréer et armer en guerre *cinq cents* de ces bâtiments. C'est donc, indépendamment de sa flotte, dont l'effectif total est de six cents soixante-quinze bâtiments de toutes grandeurs et qu'on va encore augmenter, une marine auxiliaire de *cinq cents* bâtiments à vapeur que l'Angleterre pourrait, en cas de guerre, équiper dans un très court espace de temps.

»On fait en ce moment, des travaux considérables à l'arsenal pour y créer d'immenses ateliers de construction de machines à vapeur. Jusqu'à présent, il y a eu seulement des ateliers pour la réparation et l'entretien des machines, mais le gouvernement a toujours demandé ses machines à l'industrie particulière. Désormais, il en fabriquera lui-même la plus grande partie. Ces ateliers seront prochainement en activité. Ils commenceront par la confection de cinquante énormes machines pour cinquante frégates à vapeur de premier rang, dont la construction a été décidée par l'amirauté.

»On fait à l'école du tir de nombreux essais, surtout pour l'artillerie de marine qui occupe ici toute l'attention des hommes de guerre. Les autres services sont également l'objet de nombreuses études. En un mot, il règne à Woolwich dans les branches dont la ville est le centre particulier de fabrication une énorme activité.»

Affaires de Suisse.

Berne, 4 avril.

La révolution radicale de Berne suit tranquillement son cours. L'assemblée constituante, composée en grande majorité de radicaux, s'est ajournée après avoir nommé dans son sein une commission de vingt-sept membres chargée de la rédaction d'une nouvelle constitution. Les vingt-sept ont nommé une sous-commission de sept membres qui rédigera le premier projet. A la tête de celle-ci, figure M. Ochsenbein, glorieux chef des corps-francs. Ensuite viennent MM. Kohler, ancien conseiller-d'état, préfet de Berthoud, homme de peu de portée d'esprit, sans considération personnelle; Stockmar, qui leva dans le Jura l'étendard de la révolution de 1830, nommé ensuite conseiller-d'état, expulsé du conseil par un coup d'état de son ancien ami Neuhaus, forcé d'émigrer de sa patrie, et qui vient d'y rentrer, après plusieurs années, par une ovation suivie d'une avanie; Funk, président de la commission des vingt-sept, n'occupe que la quatrième place; Stœmpfli, rédacteur de la *Gazette de Berne*, moniteur du radicalisme le plus fougueux, est un jeune avocat de talent, enthousiaste de Guillaume Snell, professeur chassé de l'université par le dernier gouvernement; MM. Immer et Belrichard complètent le nombre. Ces messieurs, à plusieurs desquels la fougue radicale tient lieu d'intelligence, élaboreront une charte conçue dans le même esprit que celle du canton de Vaud, moins les non-sens et les absurdités; on peut espérer qu'ils porteront dans l'extravagance radicale une certaine modération.

La révolution vaudoise a évidemment servi de modèle à celle de Berne et lui a donné l'impulsion immédiate, quoique l'une et l'autre aient leur principe commun dans une tendance plus générale d'un parti politique qui se remue partout, mais qui fait ses expériences en Suisse et aux dépens de la bonhomie suisse. Les Bernois, avec leur gros bon sens pratique, éviteront les folies de toute espèce qui se sont faites dans le canton de Vaud, et qui, là, constituent, pour l'heure présente, l'état social. La différence dans le début des deux révolutions se reproduira dans leur marche. Au canton de Vaud, avec une fougue excitée par des moyens machiavéliques, on a foulé aux pieds constitution, lois, respect de toutes choses, et de l'opinion; à Berne, on a adopté législativement une petite inconstitutionnalité; on a procédé par une certaine contrainte morale à coups de majorité, le tout avec quelque mesure. A Berne, on a abaissé la condition de l'âge pour l'exercice des droits civils, comme à Lausanne, mais on n'y a pas admis les assistés et les faillis, et l'on n'a pas eu l'idée, conçue par les révolutionnaires vaudois, de s'associer les repris de justice, idée plus conséquente et plus naturelle dans l'une des deux révolutions que dans l'autre. Les Bernois, longtemps dominateurs des Vaudois, se sont faits leurs frères cadets en bouleversements [illegible]; mais, comme frères cadets, ils profitent de l'exemple de leurs aînés pour éviter des sottises ruineuses : le même sang radical coule, il est vrai, dans leurs veines et ne peut se renier, mais l'expérience des uns en tempérera l'ardeur chez les autres. A tous égards, le radicalisme vaudois gardera le mérite de l'originalité.

Le nouvel ordre de choses rompra avec les hommes du précédent. L'avoyer de Tavel, malgré sa subite conversion à la révolution qui allait se faire, n'a pas même été nommé membre de l'assemblée constituante; l'avoyer Neuhaus y siége solitaire, abandonné de cette foule qui se groupait autour de lui quand il gouvernait le canton en maître; deux radicaux seuls sur les dix-sept anciens conseillers d'état, ont quelque chance de rester au pouvoir. J'ai dit qu'on rompra avec les hommes de l'ancien ordre de choses et non avec les principes, car il serait difficile de dire quels principes ont été suivis. Ce n'est pas celui de la légalité, on en a fait bon marché en matière fédérale et cantonale. Ce n'est pas celui de l'union suisse, on a travaillé à la désunir en irritant la moitié des états. Ce n'est pas celui du libéralisme, qui se fonde sur la justice, sur le respect de tous les droits, [illegible] de toutes les forces de l'homme et de la nation; [illegible] le principe de la prépondérance de Berne, [illegible]

Le patron avait beau lui dire de sa voix la plus caressante :

— Nous abordons, monsieur.

Monte-Christo se rappela qu'à ce même endroit, sur ce même rocher, il avait été violemment traîné par ses gardes, et qu'on l'avait forcé de monter cette rampe en lui piquant les reins avec la pointe d'une baïonnette.

La route avait autrefois semblé bien longue à Dantès; Monte-Christo l'avait trouvée bien courte; chaque coup de rame avait fait jaillir avec la poussière humide de la mer un million de pensées et de souvenirs.

Depuis la révolution de juillet, il n'y avait plus de prisonniers au château d'If, un poste destiné à empêcher de faire la contrebande habitait seul le corps de garde; un concierge attendait les curieux à la porte pour leur montrer ce monument de terreur, devenu un monument de curiosité.

Et cependant, quoiqu'il fût instruit de tous ces détails, lorsqu'il entra sous la voûte, lorsqu'il descendit l'escalier noir, lorsqu'il fut conduit aux cachots qu'il avait demandé à voir, une froide pâleur envahit son front, dont la sueur glacée fut refoulée jusqu'à son cœur.

Le comte s'informa s'il restait quelque ancien guichetier du temps de la restauration; tous avaient été mis à la retraite ou étaient passés à d'autres emplois.

Le concierge qui le conduisait était là depuis 1830 seulement.

On le conduisait dans son propre cachot.

Il revit le jour blafard filtrant par l'étroit soupirail; il revit la place où était le lit, enlevé depuis, et derrière le lit, quoique bouchée, mais visible encore par ses pierres plus neuves, l'ouverture percée par l'abbé Faria.

Monte-Christo sentit ses jambes faiblir; il prit un escabeau de bois et s'assit dessus.

— Conte-t-on quelques histoires sur ce château autre que celle de l'emprisonnement de Mirabeau? demanda le comte; y a-t-il quelque tradition sur ces lugubres demeures, où l'on hésite à croire que des hommes aient jamais enfermé un homme vivant?

— Oui, monsieur, dit le concierge, et sur ce cachot même le guichetier Antoine m'en a transmis une.

Monte-Christo tressaillit. Ce guichetier Antoine était son guichetier. Il avait à-peu-près oublié son nom et son visage; mais à son nom prononcé, il le revit tel qu'il était, avec sa figure cerclée de barbe, sa veste brune et son trousseau de clés dont il lui semblait entendre encore le tintement.

Le comte se retourna et crut le voir dans l'ombre du corridor, rendue plus épaisse par la lumière de la torche qui brûlait aux mains du concierge.

— Monsieur veut-il que je la lui raconte? demanda le concierge.

— Oui, fit Monte-Christo, dites.

Et il mit la main sur sa poitrine pour comprimer un violent battement de cœur, effrayé d'entendre raconter sa propre histoire.

— Dites, répéta-t-il.

— Ce cachot, reprit le concierge, était habité par un prisonnier, il y a longtemps de cela, un homme fort dangereux, à ce qu'il paraît, et d'autant plus dangereux, qu'il était plein d'industrie. Un autre homme habitait ce château en même temps que lui; celui-là n'était pas méchant, c'était un pauvre prêtre qui était fou

— Ah! oui, fou, répéta Monte-Christo, et quelle était sa folie?

— Il offrait des millions si on voulait lui rendre la liberté.

Monte-Christo leva les yeux au ciel, mais il ne vit pas le ciel; il y avait un voile de pierre entre lui et le firmament. Il songea qu'il y avait eu un voile non moins épais entre les yeux de ceux à qui l'abbé Faria offrait des trésors et ces trésors qu'il leur offrait.

— Les prisonniers pouvaient-ils se voir? demanda Monte-Christo.

— Oh! non, monsieur, c'était expressément défendu; mais ils éludèrent la défense en perçant une galerie qui allait d'un cachot à l'autre.

— Et lequel des deux perça cette galerie?

— Oh! ce fut le jeune homme, bien certainement, dit le concierge : le jeune homme était industrieux et fort, tandis que le pauvre abbé était vieux et faible; d'ailleurs il avait l'esprit trop vacillant pour suivre une idée.

— Aveugles!... murmura Monte-Christo.

— Tant il y a, continua le concierge, que le jeune perça donc une galerie; avec quoi? on n'en sait rien; mais il la perça, et la preuve c'est qu'on en voit encore la trace; tenez, la voyez-vous?

Et il approcha sa torche de la muraille.

— Ah! oui! vraiment, fit le comte d'une voix assourdie par l'émotion.

— Il en résulta que les deux prisonniers communiquèrent ensemble. Combien de temps dura cette communication? on n'en sait rien. Or, un jour le vieux prisonnier tomba malade et mourut. Devinez ce que fit le jeune? fit le concierge en s'interrompant.

— Dites.

— Il emporta le défunt, qu'il coucha dans son propre lit, le nez tourné à la muraille, puis il revint dans le cachot vide, boucha le trou, et se glissa dans le sac du mort. Avez-vous jamais vu une idée pareille?

Monte-Christo ferma les yeux et se sentit repasser par toutes les impressions qu'il avait éprouvées lorsque cette toile grossière, encore empreinte de ce froid que le cadavre lui avait communiqué, lui avait frotté le visage.

Le guichetier continua :

— Voyez-vous, voilà quel était son projet, il croyait qu'on enterrait les morts au château d'If, et comme il se doutait bien qu'on ne faisait pas de frais de cercueil pour les prisonniers, il comptait lever la terre avec ses épaules; mais il y avait malheureusement au château une coutume qui dérangeait son projet : on n'enterrait pas les morts; on se contentait de leur attacher un boulet aux pieds et de les lancer à la mer; c'est ce qui fut fait. Notre homme fut jeté à l'eau du haut de la galerie; le lendemain on retrouva le vrai mort dans son lit, et l'on devina tout, car les ensevelisseurs dirent alors ce qu'ils n'avaient pas osé dire jusque-là, c'est qu'au moment où le corps avait été lancé dans le vide, ils avaient entendu un cri terrible étouffé à l'instant même par l'eau, dans laquelle il avait disparu.

Le comte respira péniblement, la sueur coulait sur son front, l'angoisse serrait son cœur.

— Non! murmura-t-il, non! ce doute que j'ai éprouvé, c'était un commencement d'oubli; mais ici le cœur se creuse de nouveau et redevient affamé de vengeance.

— Et le prisonnier, demanda-t-il, on n'en a jamais entendu reparler?

— Jamais, au grand jamais; vous comprenez, de deux choses l'une : ou il est tombé à plat, et comme il tombait d'une cinquantaine de pieds, il se sera tué sur le coup.

— Vous avez dit qu'on lui avait attaché un boulet aux pieds; il sera tombé debout.

— Où il est tombé debout, reprit le concierge, et alors le poids du boulet l'aura entraîné au fond, où il est resté, pauvre cher homme?

— Vous le plaignez?

— Ma foi, oui, quoiqu'il fût dans son élément.

— Que voulez-vous dire?

— Qu'il y avait comme un bruit qui courait que ce malheureux était dans son temps un officier de marine détenu pour bonapartisme.

— Vérité! murmura le comte, Dieu t'a faite pour surnager au-dessus des flots et des flammes. Ainsi le pauvre marin vit dans le souvenir de quelques conteurs; on récite sa terrible histoire au coin du foyer, et l'on frissonne au moment où il fendit l'espace pour s'engloutir dans la profonde mer.

— On n'a jamais su son nom? demanda tout haut le comte.

— Ah! bien oui, dit le gardien, comment? il n'était connu que sous le nom du N° 34.

— Villefort! Villefort! murmura Monte-Christo, voilà ce que bien des fois tu as dû te dire quand mon spectre importunait tes insomnies.

— Monsieur veut-il continuer la visite? demanda le concierge.

— Oui, surtout si vous voulez me montrer la chambre du pauvre abbé.

— Ah! du N° 27?

— Oui, du N° 27, répéta Monte-Christo.

Et il lui sembla encore entendre la voix de l'abbé Faria lorsqu'il lui avait demandé son nom, et que celui-ci lui avait crié ce numéro à travers la muraille.

— Venez.

— Attendez, dit Monte-Christo, que je jette un dernier regard sur toutes les faces de ce cachot.

— Cela tombe bien, dit le guide, j'ai oublié la clé de l'autre.

— Allez la chercher.

— Je vous laisse la torche.

— Non, emportez-la.

— Mais vous allez rester sans lumière.

— J'y vois la nuit.

— Tiens, c'est comme lui!

— Qui, lui?

— Le N° 34. On dit qu'il s'était tellement habitué à l'obscurité, qu'il eût vu une épingle dans le coin le plus obscur de son cachot.

— Il lui a fallu dix ans pour en arriver là, murmura le comte.

Le guide s'éloigna emportant la torche.

(*La suite à demain.*)

aujourd'hui nulle ; on n'a presque rien fait pour assurer à Berne la considération morale de la Suisse et de l'Europe, et l'on a beaucoup fait pour lui aliéner l'opinion. Enfin, on n'a pas suivi de principe, puisqu'on n'a ni poursuivi un but, ni suivi une marche arrêtée. On a, non pas gouverné, mais régenté au jour le jour pour se maintenir au fauteuil. On s'est fait radical pour suivre le torrent ; or, prendre le torrent pour son principe, c'est s'exposer à être emporté par lui.

Le parti révolutionnaire fera-t-il mieux ? il est permis d'en douter. « Ote-toi de là que je m'y mette » est sa première inspiration ; le radicalisme extrême est la seconde ; mais le radicalisme n'est ni un principe, ni un but, ni un fil directeur, il n'est qu'un dissolvant : ce n'est pas assez pour consolider un état ou un pouvoir.

Affaires d'Espagne.

Encore une révolution ministérielle en Espagne : c'est la quatrième en moins de deux mois. Il règne pour nous une assez grande obscurité dans les causes de ces revirements si rapides. On a vu que la crise a commencé au milieu du plus parfait accord entre le pouvoir exécutif et le pouvoir parlementaire. Les cortès donnaient une grande majorité au ministère dont Narvaez était le président, il faut dire surtout au ministère dans lequel l'honorable M. Mon dirigeait l'administration des finances. Loin de cet appui, ce ministère tombe, et étonne de sa chute la représentation nationale, qui n'y entrevoit rien. Le duc de Miraflorès est appelé à la présidence du conseil, et malgré les regrets dont elles accompagnent M. Mon dans sa retraite, les cortès trouvent encore une majorité des plus bienveillantes pour le nouveau cabinet. Au premier bruit de la dissolution prochaine dont celui-ci semble menacé, de solennelles explications ont lieu, et il en résulte que tout le monde, chambres et ministère, est dans la plus complète harmonie de sentiments et de vues. M. de Miraflorès déclare qu'aucun dissentiment n'existe entre son cabinet et la cour, et c'est au milieu de ce concert universel que Narvaez reparaît, chasse M. de Miraflorès, et proroge indéfiniment les cortès. Narvaez espérait se perpétuer mais le désaccord s'élève dans le conseil, et le ministère meurt par un suicide.

Dans les causes qui ont provoqué la lutte intérieure du cabinet, il en est une qui ne fait pas grand honneur à la pureté de son chef. Il est triste pour un premier ministre de tomber sur une question de bourse, et d'être le martyr inglorieux d'une opinion qui ne paraît pas la plus honorable. Deux ministres voulaient clore immédiatement le scandaleux agiotage des marchés à terme. Narvaez était d'avis qu'il fallait donner un peu de temps, un mois par exemple, aux spéculateurs pour terminer les opérations engagées.

La *Gazette de Madrid* du 5 avril publie officiellement la démission du maréchal Narvaez et celle de MM. Orlande et Burgos, ministres des finances et de l'intérieur. Le général Armero, nommé, comme on sait, ministre de la marine, a pris par intérim le portefeuille du ministère de la guerre. C'est M. Egana, ministre de grâce et de justice, qui a contresigné les décrets acceptant les démissions du maréchal Narvaez et de MM. Burgos et Orlando. M. Isturitz, le nouveau président du conseil, a contresigné ceux [illegible] les finances est confié par intérim au sous-secrétaire d'état de ce département. MM. Loigoiri, sous-secrétaire de la guerre, Mazarredo, Ortega et autres amis du maréchal Narvaez ont aussi donné leur démission. Le général Pezuela est capitaine-général de Madrid. On répandait le bruit dans cette capitale que le maréchal Narvaez recevrait l'invitation de quitter le territoire espagnol. On paraissait appréhender que la garnison ne fît en sa faveur quelque démonstration, et l'on avait pris de grandes mesures de précaution.

ARRESTATION ET BANNISSEMENT DE L'INFANT DON HENRI.

L'infant don Henri, fils de l'infant don François de Paule, cousin-germain de la reine Isabelle, commandait une corvette de guerre et se trouvait au Ferrol, dans la Galice.

Le capitaine général Villalonga, nouvellement nommé au commandement de cette province, étant arrivé à la Corogne, chargea aussitôt le commandant maritime du Ferrol de donner l'ordre à l'infant don Henri de se rendre immédiatement près de lui.

L'infant se présenta à M. Villalonga, qui le reçut en lui disant : « Monseigneur, voici l'ordre de la reine. » Cet ordre, écrit de la main du général Pezuela, enjoignait à S. A. de s'embarquer immédiatement sur un bâtiment qu'il lui désigna, et de partir sans délai pour un port de France.

L'officier qui commandait ce bâtiment avait reçu l'ordre de ne relâcher dans aucun port d'Espagne ni d'Angleterre. L'infant répondit qu'il obéissait aux ordres de la reine, quelque cruels et peu mérités qu'ils fussent.

L'infant est arrivé au Socoa, à bord de la frégate espagnole la *Constitucion*, et est entré à Bayonne le 5.

On annonce qu'il est placé sous la surveillance la plus sévère des autorités françaises.

Nouvelles d'Italie.

La *Gazette Univ.* d'Augsbourg contient la lettre suivant de Turin, en date du 31 mars :

On craint une nouvelle explosion de troubles dans l'Etat de l'église ; les nombreuses arrestations qui s'y opèrent sans relâche prouvent du moins qu'on a reçu de Rome des instructions plus sévères relativement à la surveillance des personnes suspectes. Les deux individus arrêtés à Livourne au commencement du mois dernier n'ont fait aucune révélation importante ; c'étaient d'aveugles instruments de la Jeune Italie ; toutefois on a trouvé sur eux plusieurs écrits sans signature, tous adressés aux *Guerrieri della legione popolare italiana*.

On assure que dans les derniers temps on a cherché à gagner quelques ecclésiastiques à la cause de la révolution; il n'est pas vraisemblable que de pareilles tentatives aient quelque chance de réussite, attendu qu'on trouvera peu d'ecclésiastiques italiens disposés à se poser en apôtres du soulèvement. On ne doute pas que les troupes autrichiennes échelonnées le long du Pô ont reçu l'ordre d'entrer dans les états pontificaux à la première manifestation de troubles quelconques, sans même attendre de sommation du gouvernement papal.

L'abbesse Mieczislawska, qui a tant fait parler d'elle, a été regardée ici dès le premier moment comme une fourbe ou une personne aliénée. Lorsqu'en octobre dernier elle arriva à Gênes, M. le marquis de Paulucci, gouverneur de la ville, lui fit dire de la quitter de suite, sur quoi elle se rendit à Rome.

Il a été tenu, sous la présidence du cardinal Lambruschini, plusieurs congrégations pour délibérer sur l'opportunité de certaines réformes qu'on se propose d'introduire dans la Romagne. Il est question entr'autres de ne maintenir un légat que dans la légation de Bologne, et de n'établir dans les autres que des vice-légats, qui seraient subordonnés au légat de Bologne, et d'amener un système d'administration uniforme, impossible à réaliser jusqu'ici, parce que chaque légat agissait dans sa légation comme un gouverneur indépendant, prenant telle mesure qui lui paraissait convenable, ce qui entraînait souvent la plus grande confusion.

Le nonce papal à Turin a prié le gouvernement sarde d'envoyer deux vaisseaux de guerre sardes sur le littoral de l'Etat de l'église pour empêcher toute tentative de débarquement de la part des réfugiés italiens. Il paraît que notre gouvernement est disposé à obtempérer à la demande du saint-siége.

On mande de Paris que M. de Rossi sera, selon toutes les probabilités, nommé ministre de l'instruction publique, et que M. de Salvandy obtiendra l'ambassade de Rome.

Une lettre de Londres porte que Mazzini a renouvelé ses of- [illegible]

Plusieurs journaux étrangers ont été saisis ces jours derniers à la poste. Le *Journal des Débats* l'a déjà été deux fois, et l'*Univers Catholique* du 17 mars l'a été également. On assure que ces mesures de police ont été déterminées par des articles relatifs à la conduite du gouvernement autrichien en Gallicie.

Nouvelles d'Orient.

Le journal de Constantinople du 26 mars dernier, annonce officiellement que les dernières difficultés existant entre la Sublime Porte et la Perse ont été aplanies. L'harmonie est donc désormais rétablie entre les deux états. D'après les dernières nouvelles d'Alexandrie, le vice-roi s'est embarqué, le 8 mars, sur un de ses bateaux à vapeur pour aller d'abord à Rosette où il devait ne s'arrêter que quelques heures, et se rendre ensuite au Barrage et au Caire. Son absence ne devait pas se prolonger au-delà de quelques semaines.

Athènes, le 20 mars.

La dernière décade s'annonçait comme devant fournir à la chambre de nouveaux sujets de discussions, tels que l'opposition aime à en trouver. Le vote au scrutin secret dont M. Lysandre a demandé le rétablissement, la vérification des élections de Calamyta, voilà le terrain sur lequel les adversaires de M. Coletti se préparaient à faire une tentative. Un fâcheux événement est venu retarder cette lutte. Dans la discussion d'un projet de loi relatif à une pension de retraite destinée au lieutenant-général Mavromichalis, l'ancien bey du Magne, M. Lysandre tint un langage tellement violent, que plusieurs Maniotes l'attendirent au sortir de la chambre et se portèrent sur lui à d'odieuses voies de fait. Cet attentat, qui a provoqué une indignation générale, s'explique assez facilement par les mœurs exceptionnelles de la population du Magne. Aveuglément dévoués à la personne de l'ancien chef du Magne, les habitants de ces contrées se considèrent presque tous comme membres d'une même famille, dont les amis sont les Mavromichalis. Aussi n'est-on pas surpris ici d'avoir vu les auteurs de l'attentat commis sur la personne de M. Lysandre regarder les attaques de ce dernier contre P. Mavromichalis comme une injure personnelle dont ils étaient pour ainsi dire forcés de tirer vengeance. Quoi qu'il en soit, l'autorité fit son devoir : les auteurs de cet acte de violence furent arrêtés sur-le-champ et remis entre les mains de la justice. L'opinion publique se montra satisfaite ; c'était aux tribunaux à faire le reste, et nul ne s'attendait à voir cet incident revêtir le caractère d'un événement politique. Mais l'opposition en jugea autrement ; elle crut avoir trouvé là l'occasion d'une attaque en règle contre le cabinet.

Dans la séance de la chambre qui eut lieu le lendemain, M. Metaxa monta à la tribune, et après lui M. M. Schinas. Ils reproduisirent toutes les accusations que le ministère avait eu à repousser dans la discussion de l'Adresse, puis s'efforcèrent de rendre l'administration responsable du fait dont M. Lysandre avait à se plaindre, et de prouver son impuissance à assurer la sécurité des personnes ; enfin ils demandèrent qu'un Message fût rédigé séance tenante à l'effet de demander au roi *la réforme radicale du gouvernement*.

La proposition de MM. Metaxa et Schinas ayant été mise aux voix, fut rejetée à la majorité de 99 voix contre 37. Il est à remarquer que tous les députés fonctionnaires, qui votent ordinairement dans [illegible] mental, s'abstinrent en cette circonstance. Les 69 suffrages qui se rangèrent à la cause du pouvoir furent donc d'autant plus significatifs, qu'ils portaient tous le caractère d'une parfaite indépendance. Aussi l'opposition en ressentit-elle vivement toute la portée. Elle ne se donna la peine de dissimuler ni sa colère ni son désappointement, et quitta même la séance dans le plus grand tumulte, laissant la majorité clore la séance à elle seule.

Le lendemain l'opposition s'abstint encore. On assure qu'invité de la part du président à se rendre à la séance avec ses amis, M. Metaxa répondit qu'il se croirait déshonoré s'il venait désormais prendre part aux délibérations de la chambre. La majorité continua paisiblement ses travaux. L'opposition délibéra pendant deux jours sur le parti qui lui restait à prendre, et finit par adopter le seul raisonnable, celui de reparaître sur ses bancs comme par le passé, et aujourd'hui M. Metaxa, [illegible] ses 37 partisans, siégeait à sa place accoutumée.

ANNONCES.

SOCIÉTÉ DE PAQUEBOTS A VAPEUR
ENTRE
le Hâvre et la Hollande.

Le *steamer* **Hambourg**, capitaine MARESSAL, partira de Rotterdam, le matin de Mercredi, 15 Avril.
S'adresser à MM. Smith & Ce *Boompjes*, A. 170, à Rotterdam.

Cours des Fonds Publics.

		Int.	COURS 10 avril.	OUVERT.	FERMÉ.
Pays-Bas.	Dette active.	2½	60 7/16	60 7/16	60 7/16
	Dito dito.	3	—	72 7/8	72 15/16
	Dito en liquidation.	3	—	72 15/16	—
	Dito dito.	4	—	94 15/16	—
	Dito des Indes.	4	—	94 7/16	—
	Syndicat.	4½	—	99 7/8	—
	Dito	3½	—	90 3/16	—
	Société de Commerce.	4½	—	167 1/2	167 5/8
	Act. du lac de Harlem.	5	—	—	—
	Chemin de fer du Rhin.	5½	—	—	—
	Act. du Chemin de fer Holland.		—	—	—
	Oblig. Hope & C. 1796 & 1816	5	—	105 3/4	—
	Dito dito 1828 & 1829	5	—	—	—
	Inscript. au Grand Livre.	6	—	68 1/2	—
Russie	Certificats au dito.	6	—	—	—
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	—	—
	Emprunt de 1840.	4	—	—	—
	Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	99	—
Espagne	Passive.		—	—	—
	Dette différée à Paris		—	—	—
	Différée		—	—	—
	Andoins	5	—	19 1/2	—
	Dito	3	—	—	—
	Coupons Ardoins.		—	20 1/2	—
Autriche	Obligations Goll. & Comp.	5	—	103 1/2	—
	Dito métalliques	5	—	—	—
	Dito dito.	2½	—	—	—
France	Inscriptions au Grand-Livre.	3	—	—	—
Pologne	Actions 1836.	7	—	—	—
Brésil.	Emprunt à Londres 1839		—	—	—
	Id. id. 1843		—	84 1/2	—
Portugal	Obligations à Londres.	3	—	59 7/8	—

Bourse de Paris du 11 Avril.

		Int.	COURS 10 avril.	OUVERT.	FERMÉ.
France	Cinq pour cent.		—	120	—
	Trois pour cent.		—	88 70	—
	Emprunt Ardoin		—	—	—
Espagne	Anc. différée sans		—	—	—
	Nouv. dito.		—	—	—
	Passive.		—	5 1/2	—
Naples	Certificats Falconet		—	—	—
Pays-Bas.	Dette active.	2½	—	100 1/2	—
	Dette active.	5	—	—	—
Belgique	Dito	3	—	7	—
	Banque belge.		—	905	—
États-Unis	Obligations de la Banque		—	—	—

Bourse de Londres du 9 Avril.

3 % Cons. 94 1/4, 5/8. — 2½ % Holl. 59 7/8. — 4 % id. 92 1/2. — Esp. 5 % 24 1/2. — 3 % 36 1/2. — Portug. 57 1/4. — Russes 109 3/4.

Bourse de Vienne du 4 Avril.

Métalliques, 5 % 112. — Lots de fl. 500, 154 1/4. — Lots de fl. 250, 123. — Actions de la Banque 1570.

Bourse d'Anvers du 11 Avril.

Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % ». — Aard, 5 % 19. — Dette différée ancien, ». — Passive 5 % ». — Intérêts Hesse ». — Cours après la Bourse (2½ heures). Ardouin sans variation.

IMPORTANT.

LA PERTE DES DENTS RÉPARÉE,

EMPLOI DE FIL D'ARCHAL, OU DE MOYEN DE SUTURE,

DENTS DÉCHAUSSÉES AFFERMIES ET PLOMBAGE DES DENTS CARIÉES,

à l'aide du ciment marmoratum.

M. Joseph Hes, Chirurgien-dentiste, examiné par la Faculté, continue avec succès l'application de son nouveau système, pour la pose de dents artificielles et minérales, d'une matière incorruptible, ayant leur émail naturel et répondant à toutes les exigences de la mastication et de la parole. C'est une vérité incontestable que la perte des dents défigure les plus beaux visages, gêne la prononciation et rend l'opération de la mastication incomplète, résultat qui réagit si déplorablement sur l'action importante d'une bonne digestion.

Une expérience de plusieurs années et de nombreuses leçons suivies avec persévérance auprès des meilleurs mécaniciens de Londres, ont mis **M. Joseph Hes** en état de poser, suivant son système, les dents artificielles et minérales de manière à satisfaire toutes les exigences, ainsi que le prouvent les certificats les plus authentiques. Dans les mille et mille circonstances qui se sont présentées pour faire l'application de son procédé, jamais il n'a manqué une seule de ses opérations, soit dans les poses des dents, soit dans le plombage des dents cariées à l'aide du ciment *marmoratum*, dont il est le propriétaire et l'inventeur. Ce ciment est inoffensif, sans causer la moindre douleur, sans faire éprouver la moindre chaleur, la moindre pression dans la bouche, et il rend les dents cariées aussi saines, aussi solides qu'elles l'avaient été auparavant.

L'emploi de son **Elixir Odontalgique** qui calme en un instant la douleur de dent la plus aiguë, rend inutile la pénible opération d'arracher les dents, et dont une goutte suffit pour arrêter les plus violents maux de dents, se vend chez lui par flacon, et certes aucune famille ne voudra être privée d'un remède si efficace.

Son **Dentifrice-Tinctuar** qu'il vend également par flacon, est un remède sûr contre la mauvaise odeur de la bouche ou des dents, contre le scorbut et la carie qu'il prévient.

M. Joseph Hes contracte des abonnements avec des familles, ainsi qu'avec chaque personne qui voudra l'honorer de sa confiance. Ses prix sont fixés avec une grande modération.

Il est à consulter tous les jours, depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures après-midi, pour toutes les opérations qui concernent son art.

On est prié d'affranchir les lettres. Adresse : *Nieuwe Molstraat*, N, no 144, près du *Wagenstraat*, à La Haye.

LA HAYE, chez **Léopold Liebenberg**, *Lange Molstraat*.

Dépôt général à Amsterdam chez M. SCHONEVELD et FILS, *Beurssteeg*; et à Rotterdam, chez S. VAN REYN SCHOUK, *Hoofdsteeg*